



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 18 DECEMBRE 2023

Présents : Mme Gontarczyk (Présidente) – Mme Bastos
M Sénécal – M Le Nagard

Assistent : Mme Escroignard (Comité) – M Allard (CTDAP)

Excusé :

INFORMATION IMPORTANTE

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être enregistrées sur FAL.
Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 réclamations par FAL sur footclub.fr.

La commission rappelle aux clubs de respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.



COURRIER DES CLUBS

ADAMOIS OL : Mail du 16 12 23

Pris note de votre impossibilité de clôturer la FMI des rencontres de critérium U10/U11 série 2 du 16 12 23 contre St BRICE FC, à la suite du départ des éducateurs du club adverse sans les dernières signatures. La commission attend les feuilles de match papier pour les licenciés du club de l'ADAMOIS

ADAMOIS OL : Mail du 16 12 23

Pris note de votre impossibilité d'utiliser la FMI pour les rencontres de critérium U12/U13 du 16 12 23 contre St BRICE FC, dû à un problème informatique

BELLOY ST MARTIN ASC : Mail du 15 12 23

Pris note de votre réclamation concernant l'amende pour non-envoi de feuille de présence de vos joueurs U6/U7. Après vérification la commission annule l'amende pour réception de la feuille

COURDIMANCHE : Mail du 16 12 23

Pris note de la réception des feuilles de présence des clubs concernant le centre du plateau U6/U7 du 16 12 23. La commission vous rappelle que ces documents doivent impérativement être déposés rapidement dans FAL et non envoyé au DVOF.

DOMONT FC : Mail du 18 12 23

Pris note du souci informatique rencontré avec la tablette sur rencontre de critérium U10/U11 du 16 12 23 contre PARMAN AC

ECOUEN FC : Mail du 14 12 23

Pris note de votre réclamation concernant l'amende pour forfait non avisé. Après vérification la commission transmet au secrétariat pour annulation de l'amende. Le forfait de votre équipe 5 est bien avisé.

ENTENTE SSG : Mail du 12 12 23

Pris note de la réception de la feuille de match papier avec les noms de vos joueurs. La commission attend la liste des joueurs du club de BEZONS USO

ENTENTE SSG : Mail du 18 12 23

Pris note de l'absence d'une équipe U11 du club de CHAMPAGNE SFC sur les rencontres de critérium U10/U11 du 16 12 23

ENTENTE SSG : Mail du 18 12 23

Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuille récapitulative du plateau U8/U9 du 25 11 23. La commission vous demande de bien vouloir la déposer dans FAL, dans la case « Feuille de plateau » et non avec la feuille de présence pour éviter toute confusion.

FONTENAY FC : Mail du 18 12 23

Pris note de la non-utilisation de la FMI sur rencontres U10/U11 du 16/12 contre ERMONT AMS. La commission attend les feuilles de match

GARGES FCM : Mail du 12 12 23

Pris note de la demande de modification du résultat du match n° 27369180 du 25 11 23 contre MENU COURT AS

ES HERBLAY : Mail du 15 12 23

Pris note de vos remarques concernant les appels de feuilles de match. Concernant l'appel de feuille de match n° 27291966 du 02 12 23 – critérium U12/U13 contre EZANVILLE US 3, la commission n'a toujours pas reçu la feuille de match papier. Après vérification la commission précise que le club d'EZANVILLE US n'a pu clôturer cette FMI car votre éducateur était parti.



MARLY ES : Mail du 18/12/23

Pris note de votre impossibilité d'utiliser la FMI sur les rencontres de critérium U10/U11 du 16/12/23 à ST BRICE FC à la suite du problème de tablette.

MONTMAGNY FC : Mail du 14/12/23

Pris note de votre réclamation concernant le résultat du centre 23 de la Coupe du Comité U12. Après vérification la commission confirme l'erreur administrative et requalifie l'équipe de MONTMAGNY FC 1

MONTIGNY FC : Mail du 16/12/23

Pris note de votre réponse concernant l'amende sur PV du 11/12/23. Après vérification la commission transmet au secrétariat pour annuler l'amende

PIERRELAYE FC : Mail du 14/12/23

Pris note de votre réponse concernant l'amende sur PV du 11/12/23. Après vérification la commission transmet au secrétariat pour annuler l'amende

ST LEU FC : Mail du 14/12/23

Pris note de votre demande de report des rencontres de critérium U12/U13 du 16/12/23 contre ARGENTEUIL FC. La commission reporte ces matchs au 20/01/24
Accord du club adverse

SOISY AM FC : Mail du 13/12/23

Pris note de votre impossibilité de jouer le match n° 27298807 du 16/12/23 contre ENTENTE BOISSY CHARS. La commission reporte la rencontre au 20/01/24

SURVILLIERS AVENIR : Mail du 18/12/23

Pris note de votre demande d'engager une équipe U8/U9 supplémentaire. La commission vous demande de préciser si c'est une équipe U8 ou U9, les plateaux étant séparés.

THILLAY ESM : Mail du 14/12/23

Pris note du forfait avisé de votre équipe 2 – critérium U10/U11 du 16/12/23 à VEMARS ST WITZ FC

VEXIN AS : Mail du 15/12/23

Pris note du forfait avisé de vos équipes U6/U7 sur centre du plateau du 16/12/23 à ES HERBLAY

VIARMES ASNIERES OL : Mail du 14/12/23

Pris note de votre information concernant les rencontres de critères U10/U11 du 09/12/23 contre FONTENAY FC. La commission ne peut reporter ces rencontres

VILLIERS FC : Mail du 16/12/23

Pris note de vos remarques concernant les résultats du 1^{er} tour de la Coupe du Comité U12. Après vérification, la commission modifie la numérotation de vos équipes.

VILLIERS FC : Mail du 18/12/23

Pris note de votre information concernant la transmission de la FMI sur rencontre de critérium U12 Avenir du 09/12/23 contre ERMONT AMS

Mr COLSON Gilles : Mail du 14/12/23

Mail non pris en compte car messagerie personnelle



AUDITION

Centre de Coupe du Comité U12 du 25 11 2023

Pour le club de **SARCELLES AAS**,
- **M Nader AZLOUK** – Responsable du centre

Après audition de l'éducateur présent, la commission constate que tous les éducateurs ont complétés les documents présentés par le club de Sarcelles, indiquant nom, prénom et n° de licence des joueurs. L'ensemble des données obligatoires sont bien retranscrites sur les feuilles.

La jonglerie a bien été effectuée avant les rencontres et le barème de jonglerie n'a pas joué un rôle dans le classement final.

La commission valide donc les résultats et rappelle au club de Sarcelles d'utiliser les documents officiels transmis par le DVOF.

Il est rappelé également qu'en cas de non-réception des documents papier, le club recevant doit se rapprocher du DVOF le vendredi midi au plus tard pour récupérer le dossier dématérialisé et imprimer l'ensemble des feuilles pour le centre du samedi.

Centre de CHALLENGE U10 du 18 12 2023

Pour le club de **ROISSY US**,
- **M Yann LE NOEUANIC** – Responsable de l'équipe U10/1

Après audition de l'éducateur présent, la commission confirme la disqualification de l'équipe U10/1 de ROISSY US pour le 2^{ème} tour du Challenge U10.

RAPPEL POUR LES PLATEAUX

Toutes les feuilles récapitulatives de plateau et feuilles de présence des clubs doivent impérativement être déposées dans FAL par le club recevant.

Si un club visiteur oublie de laisser sa feuille de présence lors de son déplacement, il doit impérativement la déposer dans FAL le jour même afin d'éviter l'amende pour non-transmission.

La commission demande également à chaque club recevant d'indiquer dans FAL l'absence d'équipes ou clubs ainsi que l'absence de feuilles de présence.

En cas de défaillance d'un club recevant, les clubs adverses doivent impérativement déposer leur feuille de présence dans FAL dès le 1^{er} appel de feuille de présence dans le PV

2^{ème} PHASE

U10 / U11 & U12 / U13

Tous les clubs qui souhaitent modifier leur nombre d'équipes engagées sur les critères U10/U11 & U12/U13 doivent impérativement envoyer leur souhait via la messagerie officielle avant **Lundi 8 Janvier 2024 à 16 heures au plus tard.**

Les demandes arrivées après cette date ne pourront pas être prises en compte pour la 2^{ème} phase.



2^{ème} TOUR COUPE DU COMITE U12 du 13 Janvier 2024

Les équipes sont tenues de se présenter sur les centres à **13H00** afin de débiter la jonglerie à **13H30**.

Pour le 2^{ème} tour, une épreuve de jonglerie devra être effectuée avant le début des rencontres.
Le port des protège-tibias est obligatoire pour cette épreuve de jonglerie ainsi que lors des rencontres.

Début de la jonglerie à 13h30 et des rencontres à 13h45

Durée des rencontres :

- Poule de 4 : **1 x 20 mn** (sans mi-temps)

- Poule de 3 : **2 x 15 mn**

Les deux premiers de chaque centre seront qualifiés pour le 3^{ème} tour prévu le 9 Mars 2024.

RAPPEL

Pour participer à la Coupe du Comité U12, **TOUS** les joueurs ou joueuses U12 doivent impérativement posséder une licence valide.

Dans le cas de participation d'un joueur non qualifié, l'équipe correspondante sera disqualifiée.

A chaque tour de la Coupe du Comité U12, les clubs ont la possibilité de modifier leurs équipes qualifiées et d'utiliser un nombre maximum de 2 joueurs ayant participé au tour précédent de la Coupe U12 avec une autre équipe sous peine de disqualification.

En revanche, dans le cas où un même tour se déroulerait à 2 dates différentes, un joueur ne peut participer à ce tour qu'avec une seule équipe de son club.

Par ailleurs les joueurs n'ayant participé à aucun des tours précédents, pourront être intégrés dans n'importe quelle équipe de leur club et au nombre de 2.

Le responsable du centre est tenu de vérifier les licences de toutes les équipes.

ATTENTION : Tous les documents dûment complétés devront être réceptionnés par la commission au plus tard le Lundi 29 Janvier 2024 au plus tard.

En cas de non-réception des documents à cette date, l'une ou les équipes du club recevant seront disqualifiées. La commission demande à tous les éducateurs responsables d'une équipe, de prendre toutes les feuilles en photo avant de quitter le centre en cas de réclamation ou convocation

A la suite d'une erreur administrative sur le centre 23 du 25 11 23, l'équipe de MONTMAGNY FC 1 est qualifiée pour le second tour et remplace donc l'équipe de MONTIGNY FC 2

Centre 1	St Brice Fc	Centre 2	Puiseux Louvres Fc	Centre 3	Entente MMB	Centre 4	Entente SSG
	St Brice FC 2		Puiseux Louvres FC 1		Entente MMB 1		Entente SSG 3
	St Ouen AS 1		St Leu FC 1		Franconville FC 1		Bezons USO 3
	Pierrelaye FC		Franconville FC 2		Cergy Pontoise FC 4		ES Heblay 1
	ES Herblay 2		Vauréal FCM 2		Cergy Pontoise FC 1		Osny FC 1
Centre 5	Bezons USO	Centre 6	Ermont AMS	Centre 7	Montmorency Fc	Centre 8	Cergy pontoise FC
	Bezons USO 2		Ermont AMS 1		Montmorency FC 1		Cergy Pontoie FC 2
	Argenteuil RC 2		Sarcelles AAS 1		Frettoise ES 1		Cergy Pontoise FC 3
	Villiers FC 3		Bezons USO 1		Garges FCM 1		Cormeillais ACS 2
	Sarcelles AAS 2		Survilliers Avenir 1		Argenteuil FC 1		Entente MMB 2
Centre 9	Ecouen Fc	Centre 10	Argenteuil RC	Centre 11	Fontenay FC	Centre 12	Grosly Fc
	Ecouen FC 2		Ermont AMS 3		Fontenay FC 1		Grosly FC 1
	Vauréal FCM 1		Argenteuil RC 1		Montmagny FC 1		Villiers FC 2
	Argenteuil RC 3		Deuil Enghien FC 2		Ecouen FC 1		Persan US 1
	Cosmo Taverny 1		Cormeillais ACS 1		Persan US		Ermont ACF 2
Centre 13	Garges FCM	Centre 14	St Ouen AS	Centre 15	Soisy AM FC	Centre 16	Montigny Fc
	Garges FCM 2		St Ouen AS 2		Soisy AM Fc 1		Montigny Fc 1
	Eragny Fc 2		Sarcelles AAS 3		St Brice FC 1		Villiers FC 1
	Entente SSG 2		Entente Beaumont Mours 1		Entente SSG 1		Deuil Enghien Fc 3
	Gonesse RC 1		Goussainville FC 1		Eaubonne CSM 1		Eragny Fc 1



1^{er} TOUR FESTIVAL U13 du 13 Janvier 2024

Les équipes sont tenues de se présenter sur les centres à **13H00** afin de débiter la jonglerie à **13H30**.

Une épreuve de jonglerie est à réaliser impérativement avant le début des rencontres
Début de la jonglerie à 13h30 & début des rencontres à 13h45

Durée des rencontres :

Poule de 4 : **1 x 20 minutes** (sans mi-temps)

Poule de 3 : **2 x 15 minutes**

Les deux premiers de chaque centre + les 8 meilleurs 3^{èmes} des groupes de 4 seront qualifiés pour le 2^{ème} tour prévu le 9 Mars 2024.

Les documents concernant l'organisation de ce 1^{er} tour seront envoyés par courrier postal à la charge des clubs, à partir du Mardi 19 Décembre 2023.

Le règlement sera à consulter sur le site internet du DVOF et joint aux documents précédents.

RAPPEL

Pour participer au Festival Foot U13, **TOUS** les joueurs ou joueuses doivent impérativement posséder une licence valide datant de 5 jours au minimum

Article 7 (extrait du règlement Festival Foot U13) - Qualification

Les licencié(e)s pouvant participer sont :

- Les U12 / U12F (2012), les U13 / U13F (2011)
- Trois U11 / U11F (2013) par équipe maximum (avec autorisation médicale de pratiquer dans la catégorie supérieure)
- Sont autorisées les joueuses U14F (2010)

4 joueurs ou joueuses titulaires d'une licence Mutation maximum par équipe dont 1 ayant changé de club hors période normale (suivant RG du DVOF)

Dans le cas de participation d'un joueur ou joueuses non qualifié (e), l'équipe correspondante sera disqualifiée.

Il est obligatoire que tous les éducateurs présentent la liste avec les photos, issue de FOOTCLUBS, des licenciés présents

Conformément aux R.G. de FFF et aux articles du RSG de la LPIFF :

« Dans toutes les compétitions officielles et pour toutes les catégories d'âge, le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4. Dans ce quota de joueurs mutés, il ne peut y avoir au maximum que 1 joueur ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des R.G. de la FFF.

Le responsable du centre est tenu de vérifier les licences de toutes les équipes.

Le responsable du centre adressera les feuilles de coupe et de jonglerie au DVOF pour le lundi suivant impérativement.

En cas de non-réception des documents au plus tard Lundi 29 Janvier 2024, l'une ou les équipes du club recevant seront disqualifiées. La commission demande aux clubs visiteurs de prendre une photo de leur feuille de présence avec liste des joueurs, feuille de jonglerie ainsi que de la feuille récapitulative du centre.



Centre 1	Vauréal FCM	Centre 2	Jouy FC	Centre 3	St Prix ES	Centre 4	Marly ES
	Vauréal FCM 2		Jouy FC2		Entente Beaumont Mours 1		Ecouen FC 1
	Villiers FC 1		St Brice FC 2		St Prix ES 1		ES Herblay 3
	Garges FCM 2		St Leu FC 1		Entente SSG 4		Marly ES
	Cergy Pontoise FC 1		St Ouen AS 1		Entente SSG 2		Soisy AM FC 2
Centre 5	Champagne SFC	Centre 6	Villiers FC	Centre 7	Osny FC	Centre 8	Deuil Enghien FC
	Champagne SFC 1		Argenteuil RC 3		Argenteuil RC 1		Deuil Enghien FC 1
	Auvers Ennery FC 1		St Brice FC 3		Osny FC 3		Beauchamp AS 1
	Franconville FC 3		Vallée du Sausseron 1		ES Herblay 2		Marcouville City CPA1
	Soisy AM FC 3		Villiers FC 3		Vauréal FCM 1		Eragny FC1
Centre 9	Persan US	Centre 10	Menucourt AS	Centre 11	Montsoul Baillet US	Centre 12	Argenteuil FC
	Montmorency FC1		Menucourt AS 2		Vemars St Witz FC 1		Argenteuil FC 4
	Persan US2		GAFEPB 1		Menucourt AS 1		Argenteuil FC 2
	Gonesse 2		Bruyères Bernes USM1		Montsoul Baillet US 2		Goussainville FC 1
	Jouy FC1		Persan US 1		Cergy Pontoise FC 2		Puiseux Louvres FC 2
Centre 13	Franconville FC	Centre 14	Viarmes Asnières OL	Centre 15	Bouffémont ACS	Centre 16	Eragny FC
	Franconville FC 2		Viarmes Asnières OL1		Entente SSG 1		Franconville FC 1
	Belloy St Martin ASC1		Survilliers Avenir 1		Entente SSG 3		Eragny FC 2
	Montmagny fc1		Osny FC 1		Viarmes Asnières OL 2		Argenteuil FC 1
	Cergy Pontoise FC 3		St Leu FC 2		Bouffémont ACF2		Argenteuil FC 3
Centre 17	Fosses UF	Centre 18	Cosmo Taverny	Centre 19	Pontoisienne JS	Centre 20	Gonesse RC
	Fosses UF 1		Entente MMB 1		Groslay FC 1		Deuil Enghien FC 3
	Ecouen FC 2		Cosmo Taverny 1		Pontoisienne JS 2		St Ouen AS 2
	Bezons USO 3		Neuville AS 1		Osny FC 2		Gonesse RC 1
	Fontenay FC 1		Ermont ACF 2		Puiseux Louvres FC 1		Antente Boissy Chars 1
Centre 21	Sarcelles AAS	Centre 22	Adamois OL	Centre 23	Roissy US	Centre 24	Ezanville US
	Argenteuil RC 2		Soisy AM FC 1		Menucourt AS 3		St Brice FC1
	Sarcelles AAS 2		Chaumontel Luazrches AS 1		Montigny FC 2		Deuil Enghien FC2
	Montsoul Baillet US 1		St Ouen AS 3		Bezons USO 2		Adamois OL 2
	Ermont AMS 1		Adamois OL 1		Roissy US 1		Ezanville US 1
Centre 25	Le Thillay ESM	Centre 26	ES Herblay	Centre 27	Cormeillais ACS	Centre 28	Ermont ACF 1
	Gonesse rC 3		Domont FC 1		Pontoisienne JS 1		Bonneuil FC 1
	Villiers FC 2		Bezons USO 1		Montigny FC 2		Parmain AC 1
	Montmagny FC 2		ES Herblay 1		Sarcelles AAS 1		Ermont ACF 1
	Le Thillay ESM 1		Garges FCM		Cormeillais ACS 1		Bouffémont ACS 1



MATCHS REMIS AU 20 JANVIER 2024

CRITERIUM U10/U11

SOISY AM FC 7 vs ENTENTE BOISSY CHARS 1 : Match n° 27298807
VIARMES ASNIERES OL vs CHAUMONTEL LUZARCHES AS : Match n° 27367719
FONTENAY FC vs MONTSOULT BAILLET US : Matches n° 27367704 & 27367732

CRITERIUM U12/U13

ST LEU FC vs ARGENTEUIL FC : Matches n° 27296500 – 27296528 – 27296586 & 27296614

1^{er} APPEL DE FEUILLES DE CRITÉRIUM

CRITERIUM U10/U11

FONTENAY FC : 1^{er} appel feuilles de matchs n° 27367718 & 27367746 du 16 12 23 – critérium U10/U11 contre ERMONT AMS 6 & 7

ST LEU FC : 1^{er} appel feuilles de matchs n° 27369328 – 27369373 - 27369424 & 27369478 du 16 12 23 – critérium U10/U11 contre GROSLAY FC 1 – 2 – 3 & 4

PERSAN US : 1^{er} appel feuilles de matchs n° 27369478 & 27369375 du 16 12 23 – critérium U10/U11 contre FRANCONVILLE FC 3 & 4

DEUIL ENGHEN FC : 1^{er} appel feuilles de matchs n° 27369774 – 27369809 - 27369842 & 27370453 du 16 12 23 – critérium U10/U11 contre SARCELLES AAS 3 – 4 – 5 & 6

CRITERIUM U10 AVENIR

FRANCONVILLE FC : 1^{er} appel feuille de match n° 27082843 du 16 12 23 – critérium U10 Avenir contre OSNY FC 22

CRITERIUM U12/U13

ES HERBLAY : 1^{er} appel feuille de match n° 27296527 du 09 12 23 – critérium U12/U13 contre SOISY AM FC 4

PONTOISIENNE JS : 1^{er} appel feuilles de matchs n° 27291862 & 27291607 du 16 12 23 – critérium U12/U13 contre ERAGNY FC 3 & 4

CRITERIUM U12 AVENIR

ST BRICE FC : 1^{er} appel feuille de match n° 27084393 du 16 12 23 – critérium U12 Avenir contre ARGENTEUIL RC 22

CRITERIUM U13 AVENIR

ST BRICE FC : 1^{er} appel feuille de match n° 27065465 du 16 12 23 – critérium U13 Avenir contre VILLIERS FC 1

BEZONS USO : 1^{er} appel feuille de match n° 27065564 du 16 12 23 – critérium U13 Avenir contre GARGES FCM 1



1^{er} APPEL DE FEUILLES DE PLATEAUX

PLATEAU U8 DU 25 11 23

BEZONS USO : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 3 à CERGY PONTOISE FC

CORMEILLAIS ACS : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 3 à CERGY PONTOISE FC

BEAUCHAMP AS : 1^{er} appel feuille présence de vos joueurs U8 sur centre n° 8 à JOUY FC

ES HERBLAY : 1^{er} appel feuille présence de vos joueurs U8 sur centre n° 8 à JOUY FC

PONTOISIENNE JS : 1^{er} appel feuille présence de vos joueurs U8 sur centre n° 8 à JOUY FC

MARCOUVILLE FC : 1^{er} appel feuille présence de vos joueurs U8 sur centre n° 12 à PIERRELAYE FC

SARCELLES AAS : 1^{er} appel feuille récapitulative & feuilles de présence des clubs de SARCELLES AAS – ERMONT ACF & ENTENTE SSG sur centre U8 n° 15 à SARCELLES AAS

ERMONT ACF : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 15 à SARCELLES AAS

ENTENTE SSG : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 15 à SARCELLES AAS

ST OUEN AS : 1^{er} appel feuille récapitulative & feuille de présence de vos joueurs sur centre n° 16 à ST OUEN AS

ST PRIX ES : 1^{er} appel feuille récapitulative & feuilles de présence des clubs de ST PRIX ES & SOISY AM FC sur centre n° 17 à ST PRIX ES

PLATEAU U9 DU 25 11 23

ECOUEEN FC : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 4 à BRUYERES BERNES USM

PERSAN US : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 4 à BRUYERES BERNES USM

CORMEILLAIS ACS : 1^{er} appel feuille récapitulative & feuilles de présence des clubs de CORMEILLAIS ACS – GAFEPB - MARCOUVILLE CITY CPA & ST OUEN AS sur centre U9 n° 5 à CORMEILLAIS ACS

GAFEPB : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 5 à CORMEILLAIS ACS

MARCOUVILLE CITY CPA : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 5 à CORMEILLAIS ACS

ST OUEN AS : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 5 à CORMEILLAIS ACS

PIERRELAYE FC : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 6 à ENTENTE MMB

PONTOISIENNE JS : 1^{er} appel feuille récapitulative & feuilles de présence des clubs de PONTOISIENNE JS – BEZONS USO – COURDIMANCHE AS – ES HERBLAY & VALLEE DU SAUSSERON sur centre U9 n° 13 à PONTOISIENNE JS

BEZONS USO : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 13 à PONTOISIENNE JS

COURDIMANCHE AS : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 13 à PONTOISIENNE JS



ES HERBLAY : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 13 à PONTOISIENNE JS
VALLEE DU SAUSSERON : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 13 à PONTOISIENNE JS

BEZONS USO : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 16 à ST LEU FC

ES HERBLAY : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 16 à ST LEU FC

SARCELLES AAS : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 17 au THILLAY ESM

PERSAN US : 1^{er} appel feuille récapitulative & feuilles de présence des clubs de PERSAN US – FONTENAY FC –
GOUSSAINVILLE FC & MONTSOULT BAILLET US sur centre U9 n° 18 à PERSAN US

FONTENAY FC : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 18 à PERSAN US

GOUSSAINVILLE FC : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 18 à PERSAN US

MONTSOULT BAILLET US : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 18 à PERSAN US

VAUREAL FCM : 1^{er} appel feuille récapitulative & feuilles de présence des clubs de VAURELA FCM & VEXIN AS sur
centre U9 n° 19 à VAUREAL FCM

VEXIN AS : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 19 à VAUREAL FCM

2^{ème} APPEL DE FEUILLES DE PLATEAUX

PLATEAU U6/U7 DU 11 11 23

GOUSSAINVILLE FC : 2^{ème} appel feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 22 à SARCELLES AAS

2^{ème} APPEL DE FEUILLES DE CRITÉRIUM

CRITERIUM U12/U13

FOSSÉS UF : 2^{ème} appel feuille de match n° 27291676 du 09 12 23 – critérium U12/U13 contre FOSSÉS UF 3

MENUCOURT AS : 2^{ème} appel feuille de match n° 27297304 du 09 12 23 – critérium U12/U13 contre FRANCONVILLE
FC 3

AMENDE

CORMEILLAIS ACS : Non réception après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 3 du 11
11 23 à BEZONS USO
Amende : 30€

CORMEILLAIS ACS : Non réception après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 13 du
11 11 23 à MONTIGNY FC
Amende : 30€

ERAGNY FC : Non réception après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 16 du 11 11
23 à OSNYFC
Amende : 30€



SARCELLES AAS : Non réception après 2 relances de feuille de centre et feuille de présence des clubs de SARCELLES AAS et GOUSSAINVILLE FC sur centre n° 22 du 11 1 23 à SARCELLES AAS

Amende : 30€ x 3 = 90€

ST LEU FC : Non réception après 2 relances de feuille de centre et feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 24 du 11 11 23 à ST LEU FC

Amende : 30€ x 2 = 60€

THILLAY ESM : Non réception après 2 relances de feuille de centre et feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 26 du 11 11 23 au THILLAY ESM

Amende : 30€ x 2 = 60€

ES HERBLAY : Non réception après 2 relances de feuille de match n° 27291966 du 02 12 23 – critérium U12/U13 contre EZANVILLE US 3

Amende : 30€

GARGES FCM : Non réception après 2 relances de feuilles de matchs n° 27296524 du 02 12 23 – critérium U12/U13 contre ST LEU FC 2

Amende : 30€

CORMEILLAIS ACS : Non réception après 2 relances de feuilles de matchs n° 27370443 & n° 27369832 du 02 12 23 – critérium U10/U11 contre JOUY FC 5 & 6

Amende : 30€ x 2 = 60€

ARGENTEUIL FC : 1^{ER} forfait de votre équipe 1 sur match n° 27065503 du 16 12 23 - critérium U13 Avenir contre OSNY FC 1

Amende : 15€

ST BRICE FC : 1^{ER} forfait de votre équipe 5 sur match n° 27296444 du 16 12 23 - critérium U12/U13 contre ADAMOIS OL 3

Amende : 15€

ST LEU FC : 1^{ER} forfait de vos équipes 1 & 2 sur match n° 27296505 & 27296533 du 16 12 23 - critérium U12/U13 contre SOISY AM FC 3 & 4

Amende : 15€ X 2 = 30€

CHAUMONTEL LUZARCHES AS : 1^{ER} forfait de votre équipe 2 sur match n° 27367747 du 16 12 23 - critérium U10/U11 contre VIARMES ASNIERES OL 4

Amende : 15€

FRANCONVILLE FC : Absence non excusée club sur centre n° 6 du plateau U8 du 25 11 23 à ERMONT AMS

Amende : 50€

VEMARS ST WITZ FC : Absence non excusée club sur centre n° 9 du plateau U8 du 25 11 23 à MARLY ES

Amende : 50€

ARGENTEUIL FC : Absence non excusée club sur centre n° 10 du plateau U8 du 25 11 23 à MONTIGNY FC

Amende : 50€

COSMO TAVERNY : Absence non excusée club sur centre n° 10 du plateau U8 du 25 11 23 à MONTIGNY FC

Amende : 50€



BEZONS USO : Absence non excusée club sur centre n° 17 du plateau U8 du 25 11 23 à ST PRIX ES

Amende : 50€

EZANVILLE US : Absence non excusée club sur centre n° 4 du plateau U9 du 25 11 23 à BRUYERES BERNES USM

Amende : 50€

**La Commission Foot Animation vous souhaite
un Joyeux Noël et d'Agréables Fêtes de Fin d'Année**

Prochaine Réunion LUNDI 8 JANVIER 2024